



CENTRE D'ÉTUDES
STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

**Coordonner les réponses du secteur de
la sécurité à l'exploitation forestière
illégal**

PROGRAMME D'ÉTUDES

10-14 juillet 2023



Coordonner les réponses du secteur de la sécurité à l'exploitation forestière illégale

10-14 juillet 2023

PROGRAMME D'ÉTUDES

Table des matières

À propos du Centre d'études stratégiques de l'Afrique.....	4
Introduction.....	5
Séance 1 : L'économie politique de l'exploitation forestière illégale.....	8
Séance 2 : Rôles du secteur de la sécurité dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale....	11
Séance 3 : Coordination du secteur de la sécurité avec les Ecogardes	14
Séance 4 : Coordination de la sécurité et de la justice pour appréhender, enquêter et poursuivre.....	17
Séance 5 : Renforcer la coordination externe : Niveaux régional, continental et international	20
Séance 6 : Engager les communautés frontalières et forestières dans une réponse coordonnée	23

À PROPOS DU CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

Depuis sa création en 1999, le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA) sert de forum pour la recherche, les programmes universitaires et l'échange d'idées dans le but d'améliorer la sécurité des citoyens en renforçant l'efficacité et la responsabilité des institutions africaines, en soutien à la politique des Etats-Unis en Afrique.

VISION

La sécurité pour tous les Africains est assurée par des institutions efficaces et responsables devant leurs citoyens.

La réalisation de la vision d'une Afrique libérée de la violence armée organisée, garantie par des institutions africaines qui s'engagent à protéger les citoyens africains, est la motivation principale du CESA. Cet objectif souligne l'engagement du Centre à contribuer à des impacts tangibles en travaillant avec nos partenaires africains – militaires et civils, gouvernements et société civile, ainsi que nationaux et régionaux. Tous ont un rôle précieux à jouer pour atténuer les facteurs complexes de conflit sur le continent aujourd'hui. La responsabilité envers les citoyens est un élément important de notre vision, car elle renforce le point de vue selon lequel, pour être efficaces, les institutions de sécurité doivent non seulement être « fortes », mais également être sensibles aux droits des citoyens et les protéger.

MISSION

Faire progresser la sécurité africaine en élargissant la compréhension, en offrant une plateforme de dialogue fiable, en établissant des partenariats durables et en catalysant des solutions stratégiques.

La mission du CESA s'articule autour de la génération et de la diffusion des connaissances par le biais de nos recherches, de nos programmes universitaires, de nos communications stratégiques et de nos amicales communautaires. En s'appuyant sur les expériences pratiques et les enseignements tirés des efforts de sécurité sur le continent, notre objectif est de générer des idées et des analyses pertinentes qui peuvent informer les professionnels et les décideurs politiques sur les défis urgents auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité. Reconnaissant que les défis sérieux ne peuvent être relevés que par des échanges francs et réfléchis, le Centre d'études stratégiques de l'Afrique fournit des plateformes virtuelles et en présentielles où les partenaires peuvent échanger leurs opinions sur des priorités et des bonnes pratiques. Ces échanges favorisent des relations qui, à leur tour, sont entretenues au fil du temps par les amicales communautaires du Centre, les communautés d'intérêt, les programmes de suivi et le dialogue permanent entre les participants et le personnel. Ce dialogue, imprégné d'expériences du monde réel et d'analyses nouvelles, offre une occasion d'apprentissage continu et catalyse des actions concrètes.

MANDAT

Le CESA est une institution du Département de la Défense des Etats-Unis établie et financée par le Congrès pour l'étude des questions de sécurité relatives à l'Afrique et sert de forum pour la recherche bilatérale et multilatérale, la communication, l'échange d'idées et la formation impliquant des participants militaires et civils. (10 U.S.C 342)

Introduction

L'exploitation forestière illégale est une caractéristique croissante de la criminalité transnationale organisée en Afrique. [Nous estimons que les pays africains perdent 17 milliards de dollars](#) chaque année à cause de l'exploitation forestière illégale. Les espèces de bois de grande valeur font l'objet d'une immense demande mondiale. Un rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a révélé que la part de l'Afrique dans les exportations de bois vers la Chine est passée de 40 % en 2008 à 90 % en 2018. Ces tendances ont des implications majeures en matière de sécurité pour les différents pays africains qui fournissent des bois durs et rares aux marchés mondiaux. L'exploitation forestière illégale a de nombreux effets négatifs sur l'environnement qui affaiblissent la sécurité humaine. La déforestation dans le deuxième plus grand puits de carbone du monde, le bassin du Congo, en est un exemple flagrant. Mais au-delà de la dégradation de l'environnement, le trafic de bois porte atteinte à la sécurité nationale. Elle amplifie les menaces posées par les groupes criminels organisés et les organisations extrémistes violentes. Elle enraine également la corruption systémique qui sape la gouvernance responsable, un ingrédient clé de la paix et de la sécurité.¹

Le démantèlement des réseaux de criminalité transnationale organisée (CTO) nécessite souvent des actions conjointes de la part des militaires, des responsables de l'application des lois et de la justice, de concert avec les communautés, les stratèges en matière de sécurité et les organismes régionaux concernés. Les responsables africains de la sécurité et de la justice peuvent donc avoir intérêt à intensifier leur apprentissage comparatif de l'éventail des efforts de coordination en cours, ainsi que des forces et faiblesses des initiatives de coordination pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale dans différents contextes : au niveau transfrontalier, au niveau national entre les agences, et au niveau des citoyens et des communautés.

Ce programme de cinq jours, en présentiel, vise à fournir un forum pour les hauts fonctionnaires militaires et civils du secteur de la défense et de la sécurité, ainsi que des secteurs de la justice et des forêts, afin de partager les leçons apprises, les approches innovantes, les bonnes pratiques et les défis actuels auxquels ils sont confrontés dans la coordination des réponses à la lutte contre l'exploitation forestière illégale dans leurs contextes respectifs. Les participants auront l'occasion de s'informer auprès d'experts africains, universitaires et praticiens, sur divers aspects de ce sujet, de se réunir en petits groupes de discussion multi-pays pour comparer leurs expériences, et de travailler en groupes régionalisés pour réfléchir à des solutions stratégiques vers l'avant. Grâce à la nature multi-pays et multirégionale du programme, les participants auront différents points de vue politiques, contextuels et techniques à partager, ce qui enrichira les discussions et les débats.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

1. Mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les forces armées, les forces de l'ordre, les autorités judiciaires et les acteurs du secteur forestier dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts en Afrique, ainsi que les forces et les faiblesses des outils et des techniques qu'ils utilisent pour y remédier.

2. Analyser l'économie politique de l'exploitation forestière illégale en Afrique et les implications de la coordination du secteur de la sécurité avec d'autres acteurs de l'État et de la société pour réduire ce fléau.
3. Partager l'apprentissage par les pairs sur la manière dont les responsables du secteur de la sécurité peuvent travailler au niveau transfrontalier, entre les agences et les communautés, pour lutter contre l'exploitation forestière illégale de manière à renforcer la sécurité des citoyens grâce à une gestion transparente et efficace des ressources forestières.
4. Intégrer les participants au programme dans une communauté permanente de praticiens interagences qui identifient les actions prioritaires régionales ou interrégionales qu'ils pourraient mener ensemble pour lutter plus efficacement contre l'exploitation forestière illégale dans leur contexte.

Approche académique

Le programme cherchera à faciliter la mise en réseau entre pays et entre régions, ainsi qu'à catalyser l'apprentissage par les pairs et le partage d'expérience entre les différents acteurs sectoriels impliqués dans la conception et la mise en œuvre de solutions axées sur l'ensemble de la société et sur les personnes pour lutter contre l'exploitation forestière illégale. Les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de coordination des réponses du secteur de la sécurité avec les réponses d'autres secteurs et acteurs qui sont essentiels à la réussite de ces démarches seront prises en compte tout au long du processus. Le programme comprendra donc :

- a) Le contenu académique et pratique de ce programme servira de base au débat, à la discussion et aux échanges innovants pendant le forum ;
- b) Des sessions plénières qui renforcent l'apprentissage par les pairs et le partage d'expériences sur les défis communs et les réussites marquants sur divers aspects des efforts par les institutions africaines pour contrer et prévenir l'exploitation forestière illégale et les rôles des fonctionnaires du secteur de la sécurité dans le processus ;
- c) Des discussions en petits groupes entre les forces armées, les parlementaires, la justice et les agents des forêts de différents pays et régions qui renforcent les objectifs d'apprentissage, aidant les participants à échanger les leçons apprises et à partager des idées sur le sujet ;
- d) Des exercices d'auto-évaluation spécifiques à chaque région sur les efforts coordonnés qui incluent le secteur de la sécurité en tant qu'acteur principal ou de soutien dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale, qui informeront les présentations sur les mesures que les participants de chaque région peuvent prendre à leur retour pour améliorer les réponses locales, nationales et supranationales.

Le séminaire se déroulera en anglais, français et portugais. Une politique stricte de non-attribution s'applique à l'ensemble des travaux du Forum. Ces règles sont contraignantes pendant et après le séminaire. Nous vous encourageons à partager les connaissances acquises

lors de ce séminaire avec vos collègues, mais pas à nommer vos collègues participants en racontant ce que vous avez appris. Nous espérons que cela vous permettra d'aborder librement les questions sensibles et d'actualités. Toute la documentation du programme sera publiée sur le site web du Centre d'études stratégiques de l'Afrique.

Programme d'études

Ce programme d'études est un document éducatif destiné à exposer les participants à diverses perspectives pour les aider à profiter pleinement du programme ; il ne reflète pas les points de vue ou la position officielle du ministère de la Défense ou du gouvernement des États-Unis. Il donne un aperçu des idées, débats et questions politiques clés liés à l'implication des parlementaires dans le contrôle du secteur de la défense et de la sécurité, ainsi que des contributions du secteur de la défense et de la sécurité à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité.

Pour chaque séance figurant dans le programme d'études, nous fournissons des objectifs d'apprentissage et une introduction au thème de la séance plénière. Nous énumérons également des questions auxquelles les participants doivent être prêts à répondre dans les groupes de discussion. Enfin, nous incluons une sélection de lectures recommandées. Veuillez donc les consulter avant les séances pour lesquelles elles sont indiquées.

L'objectif principal des lectures recommandées est d'aider à définir les enjeux et les défis de la coordination sécurité-justice dans le contexte des études, des preuves empiriques et de la documentation politique disponibles. Nous vous encourageons à nous faire part de vos questions et suggestions concernant le matériel et le forum, car cela améliorera la qualité de nos programmes et l'expérience d'apprentissage pour tous. Nous sommes impatients d'échanger sur certains sujets spécifiques avec vous.

La grande partie de l'expertise et des connaissances sur ces sujets vient de vous. Nous vous encourageons vivement à partager vos expériences et vos connaissances avec les autres, à remettre en question et à débattre des idées soulevées lors du forum, et à utiliser le forum comme vous le souhaitez pour créer des réseaux supplémentaires qui pourraient vous être utiles sur le plan professionnel.

Préparation du Programme

Avant chaque séance du programme, nous vous demandons de :

1. Passer en revue la partie pertinente du programme d'études et consulter les lectures recommandées.
2. Réfléchir aux questions du groupe de discussion de la séance concernée et envisager les expériences de votre travail que vous pourriez partager avec vos collègues.
3. Lire les exercices guidés à l'avance et vous préparer à partager votre réflexion sur ces exercices avec le groupe régional dans lequel vous serez placé.
4. Être prêt à participer aux groupes de discussion et aux exercices guidés en partageant et en interagissant avec les autres participants.

Séance 1 : L'économie politique de l'exploitation forestière illégale

Format : Séance plénière (lundi 10 juillet 2023, 11h00-12h30)

Groupe de discussion (lundi 10 juillet 2023, 15h30-17h00)

Objectifs :

- Examiner les tendances continentales et régionales récentes en matière d'exploitation forestière illégale en Afrique, y compris les acteurs criminels impliqués, les vulnérabilités des États et des sociétés face à cette exploitation, et les facteurs qui déterminent leur résistance à cette exploitation illégale.
- Apprendre l'approche de l'économie politique pour analyser et répondre à la criminalité transnationale organisée : identifier les acteurs impliqués dans l'exploitation forestière illégale, comprendre les motivations de ces différents acteurs, et utiliser ces connaissances pour trouver des moyens efficaces pour contrer ces motivations.

Contexte :

L'exploitation forestière illégale est une caractéristique croissante de la criminalité transnationale organisée en Afrique. Caractérisée par la coupe, le transport, l'achat ou la vente de bois en violation de la loi, l'exploitation forestière illégale est souvent facilitée par la collusion de hauts fonctionnaires avec des réseaux criminels. Elle amplifie les problèmes de gouvernance existants, alimentant de graves problèmes de sécurité nationale et augmentant les risques de violence. L'exploitation forestière illégale fait référence à un large éventail d'activités illicites liées à la coupe, à la transformation et à l'exportation de diverses espèces de bois feuillus rares, répandus en Afrique et très sollicités dans le monde. Ces actes ont de vastes implications en matière de sécurité pour les pays africains qui fournissent des bois durs et rares aux marchés mondiaux. L'exploitation illégale des forêts a de nombreux effets négatifs sur l'environnement qui affaiblissent la sécurité humaine, notamment la déforestation de la forêt du bassin du Congo, l'un des plus grands puits de carbone au monde et une source de moyens de subsistance et de développement pour de nombreuses personnes. Le trafic de bois affecte également la sécurité nationale, car il amplifie les menaces posées par les groupes criminels organisés et les organisations extrémistes violentes opérant sur le continent africain. L'exploitation forestière illégale favorise également des formes particulières de corruption systémique, ce qui nuit à une gouvernance responsable, qui est elle-même un élément clé de la paix et de la sécurité.

Pour lutter efficacement contre l'exploitation forestière illégale, les responsables africains du secteur de la sécurité doivent comprendre non seulement les schémas d'activité criminelle qui caractérisent cette forme de criminalité transnationale organisée, mais aussi les causes profondes et les principaux moteurs de ces activités illicites et des flux qui en résultent. Pour concevoir des réponses appropriées à ces tendances, les dirigeants doivent également avoir une idée claire de l'identité des principaux acteurs impliqués dans l'exploitation forestière illégale, de la manière dont leur contexte façonne leurs motivations et leurs incitations, et des types d'opportunités et de contraintes auxquelles ils répondent dans le contexte politique, juridique et institutionnel dans lequel ils opèrent. Les dirigeants peuvent acquérir des compétences dans ces domaines en adoptant une **approche d'économie politique** pour analyser l'exploitation forestière illégale. L'économie politique est « l'étude des décisions rationnelles dans le contexte des institutions politiques et économiques », qui incitent les différents acteurs à se comporter d'une certaine manière.² Ainsi, les approches de l'économie politique donnent la priorité à

l'identification des facteurs contextuels qui façonnent les incitations des acteurs stratégiques à prendre des décisions qui peuvent, dans l'ensemble, favoriser ou décourager l'exploitation forestière illégale.

De nombreux facteurs relevant des domaines de la sécurité, du développement et de la gouvernance façonnent les conditions de vie quotidiennes des personnes, ainsi que les incitations qu'elles peuvent (ou non) avoir à s'impliquer dans les parties licites et illicites de l'économie qui sont liées au trafic et à la contrebande. Parmi les plus importantes, citons la disponibilité de moyens de subsistance alternatifs à l'exploitation forestière illégale, la mesure dans laquelle les citoyens perçoivent ce vice comme une entreprise viable malgré son illégalité, le degré de légitimité de l'État, et la manière dont la transparence et la responsabilité des secteurs des forêts, de la sécurité et de la justice affectent ces perceptions de la légitimité.

Un exemple de cadre d'économie politique permettant de comprendre l'exploitation forestière illégale provient de [l'Organized Crime Index Africa 2019](#) (récemment mis à jour [pour le compte de l'année 2021](#)) par le consortium ENACT, un groupement composé d'ICPO, de l'Institute for Security Studies-Africa et de la Global Initiative against TOC (L'initiative mondiale contre la CTO).³ Selon cet *indice*, le crime organisé est perpétré en Afrique par **quatre acteurs criminels principaux**: les acteurs intégrés à l'État, les réseaux criminels, les acteurs étrangers et les acteurs de type mafieux. L'une des caractéristiques les plus marquantes de la CTO dans les pays africains est la collusion et l'interdépendance entre les acteurs étatiques et les réseaux criminels dans la perpétration de la CTO. La complicité de certains acteurs étatiques de haut niveau dans la corruption facilitant le crime organisé est documentée notamment dans le rapport de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique sur *le niveau élevé des flux financiers illicites en provenance d'Afrique*.⁴ L'*indice* examine également les vulnérabilités des États africains face à la CTO et suit la présence et l'intensité de dix marchés criminels différents, y compris celui des crimes contre la flore. Enfin, l'*indice* suggère douze facteurs susceptibles d'influer sur la **résilience des États** africains face à la CTO : leadership politique et gouvernance, transparence et responsabilité du gouvernement, coopération internationale, politiques et lois nationales, capacité judiciaire, application de la loi, lutte contre le blanchiment d'argent, capacité de régulation économique, soutien aux victimes et aux témoins, prévention, participation des acteurs non étatiques à la réponse, et intégrité territoriale.⁵

À en juger par ces facteurs de résilience, il semble que la coordination entre les différentes parties du secteur de la sécurité, du secteur de la justice et du secteur forestier puisse offrir un certain potentiel aux représentants des gouvernements africains et aux acteurs de la société civile qui cherchent à lutter contre l'exploitation forestière illégale. Une approche de la coordination fondée sur l'économie politique nécessitera de comprendre qui sont les différents acteurs, quels types de stratégies ils peuvent adopter en fonction des marchés criminels et des vulnérabilités des États africains, et comment les facteurs de résilience peuvent modifier les incitations des acteurs de haut niveau à poursuivre l'exploitation forestière illégale dans des endroits particuliers.

Questions de discussion :

- Compte tenu de vos connaissances et de votre expérience en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale dans votre pays et votre région, qu'espérez-vous apprendre grâce à ce séminaire ?

- Quels types d'acteurs et de marchés criminels mentionnés dans l'indice ENACT de la criminalité organisée sont les plus pertinents d'un point de vue stratégique en matière de l'exploitation illégale et du trafic des produits forestiers dans votre pays ou région ?
- Quelles sont les démarches prises par votre pays ou votre région pour contrer l'exploitation forestière illégale au regard des douze facteurs de résilience que l'indice ENACT de la criminalité organisée met en évidence pour l'Afrique ?
- Quels types d'incitations les acteurs étatiques et non étatiques concernés de votre pays ou de votre région ont-ils pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ? Comment cette structure d'incitation affecte-t-elle les options dont disposent les responsables des secteurs des forêts, de la sécurité, et de la justice pour réagir ?

Lectures recommandées :

1. Caden Browne, Catherine Lena Kelly & Carl Pilgram, « [Illegal Logging in Africa and its Security Implications](#), » *Spotlight*, Africa Center for Strategic Studies, 12 August 2022.
« [L'exploitation forestière illégale en Afrique et ses implications sécuritaires](#), » *Eclairage*, Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, 12 August 2022.
2. Key Findings, [Africa Organized Crime Index 2021 - Evolution of Crime in a Covid World](#), Global Initiative Against Transnational Organized Crime, pp. 14-26.
 - To find the report on your country, visit: Data Analysis Portal for Organised Crime Index Africa 2021, <https://ocindex.net/>
 - « Principales conclusions, » [Indice du crime organisé en Afrique 2021 : Evolution de la criminalité dans le contexte du Covid 19](#), Global Initiative Against Transnational Organized Crime, pages 16-26.
 - Pour trouver le rapport sur votre pays, visitez : Portail d'analyse des données du Organized Crime Index Africa 2021,
3. African Union, « [African Strategy on Combating Illegal Exploitation and Illegal Trade in Wild Fauna and Flora in Africa](#), » May 2015.

Union Africaine, « [Stratégie Africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique](#), » mai 2015.
4. Benoit Blarel, « [The real cost of illegal logging, fishing, and wildlife trade: \\$1 trillion to \\$2 trillion per year](#), » World Bank, October 2019.

« [Le cout réel de l'exploitation illegal de ressources naturelles se chiffre entre 1000 et 2000 milliards de dollars par an](#), » World Bank, October 2019.

Séance 2 : Rôles du secteur de la sécurité dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale

Format : Séance plénière (lundi 10 juillet 2023, 13h30-15h00)

Groupe de discussion (lundi 10 juillet 2023, 15h30-17h00)

Objectifs :

- Faire le point sur les moyens par lesquels le secteur de la sécurité a été impliqué dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale dans différents contextes africains et sur l'efficacité de ces moyens.
- Comparer et opposer les mandats que les différents types d'agents du secteur de la sécurité ont pour prévenir et décourager l'exploitation forestière illégale.
- Identifier des écarts entre les rôles des acteurs du secteur de la sécurité sur papier et dans la pratique pour lutter contre l'exploitation forestière illégale dans leur pays.

Contexte :

Divers acteurs de la défense et de la sécurité sont impliqués dans la détection et la réponse aux différents aspects de la criminalité transnationale organisée (CTO) liés à l'exploitation forestière illégale. Dans plusieurs pays, l'armée affecte des fonctionnaires de haut niveau à la collaboration avec le service des parcs nationaux pour s'attaquer aux aspects transnationaux de l'exploitation forestière illégale et à d'autres activités criminelles liées à la flore qui se déroulent dans les zones protégées. Des réponses militaires peuvent également être envisagées lorsque les crimes liés à l'exploitation forestière illégale sont perpétrés par des groupes armés non étatiques qui représentent une menace à l'intégrité territoriale de l'État. Les services de police sont également de plus en plus impliqués dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale, notamment par la création, dans certains pays, d'unités spécialisées dans la lutte contre la criminalité forestière. En outre, "l'évasion fiscale, la corruption, les crimes violents, la fraude et le blanchiment d'argent, et même le piratage de sites web gouvernementaux pour l'obtention des permis, sont monnaie courante dans le paysage de la criminalité forestière".⁶ Par conséquent, les fonctionnaires des douanes et de la sécurité des frontières, les procureurs et les magistrats, les experts en renseignement financier, les fonctionnaires forestiers et les institutions indépendantes de lutte contre la corruption sont également des acteurs essentiels avec lesquels les fonctionnaires de la défense et de la sécurité coopèrent.

La coordination entre les acteurs du secteur de la sécurité et leurs homologues des secteurs de la justice et des forêts dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale est un élément particulièrement important du renforcement de la résilience face aux activités d'exploitation forestière illégale qui constituent la CTO. La **résilience** est définie comme l'amélioration de la capacité des dirigeants, des institutions, des systèmes et des citoyens à faire face à la CTO de manière adaptable, à atténuer les dommages et à réduire les vulnérabilités futures.⁷ La **coordination** est le processus qui consiste à essayer de faire en sorte que les différentes parties d'un système et les diverses organisations travaillent ensemble plus efficacement.⁸ La coordination peut être le précurseur d'une coopération efficace en vue d'atteindre les objectifs de sécurité nationale. Lorsqu'elle est bien menée, elle peut minimiser la concurrence et renforcer la complémentarité entre les entités concernées. Cela peut à son tour contribuer à résoudre des problèmes à long terme qu'aucune institution ou agence ne pourrait traiter aussi bien seule.⁹

La coordination des secteurs des forêts, de la sécurité et de la justice dans la lutte contre les crimes contre la flore tels que l'exploitation forestière illégale et le trafic de bois dépend également du fait que les acteurs étatiques africains ont une compréhension similaire de ce qu'est le crime organisé en premier lieu. Il n'existe pas de définition uniforme de la criminalité organisée, mais la Convention des Nations unies sur la criminalité transnationale organisée ([Convention de Palerme](#)) - que la majorité des pays africains ont ratifiée - définit les "**groupes criminels organisés**" comme étant constitués de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps, qui agissent ensemble dans le but de commettre au moins un crime passible de quatre ans d'emprisonnement. Pour être considérés comme des groupes criminels organisés, les membres doivent agir ensemble pour commettre ces crimes afin d'obtenir un avantage financier ou un autre avantage matériel, que ce soit directement ou indirectement.¹⁰ Souvent, ces poursuites sont alimentées par le recours à la violence et/ou à la corruption.¹¹ La criminalité organisée est transnationale lorsque les activités concernées dépassent les frontières politiques officielles et sont donc "planifiées, préparées, commises ou ont des conséquences importantes dans plusieurs États", conformément à la Convention de Palerme.

L'un des défis auxquels le secteur de la sécurité doit faire face pour lutter efficacement contre l'exploitation forestière illégale est le fait que les réseaux de trafiquants de bois s'adaptent rapidement pour échapper aux efforts déployés par les États africains pour les identifier et les punir.¹² Pour renforcer la résilience des États africains face à l'exploitation forestière illégale, les acteurs de la sécurité et de la justice devront anticiper ces possibilités d'adaptation et mettre en place des mécanismes et des pratiques permettant de réagir avec agilité à l'évolution et au comportement des réseaux de trafiquants de bois. Là encore, la coordination peut s'avérer utile. Plusieurs aspects différents sont utiles dans ce cas : (i) **la coordination inter-agences et interministérielle** au niveau national, à l'intérieur et à travers les différents niveaux de la hiérarchie bureaucratique ; (ii) **la coordination transfrontalière** entre les acteurs forestiers, de la sécurité et de la justice de différents pays ; et (iii) **la coordination entre l'État et la société** qui inclut un échantillon représentatif de citoyens et de communautés et qui est ancrée dans les connaissances, les perspectives et les expériences des personnes liées à l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois.

Questions de discussion :

- Quels sont, selon vous, les principaux défis à relever pour coordonner les efforts de l'armée, des forces de l'ordre, de la justice et des gardes forestiers dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale, compte tenu des rôles et des responsabilités de ces acteurs et de la nature des problèmes liés à l'exploitation forestière illégale dans votre pays et dans votre région ?
- Quelles sont certaines des approches que vous et vos collègues avez utilisées pour coordonner le travail de l'État dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale au niveau interagences, transfrontalier et infranational (communautaire) ?
- Quels sont les aspects des réponses de l'État contre l'exploitation forestière illégale dont l'élaboration devrait être dirigée principalement par le secteur de la sécurité ? Quels sont les aspects de la réponse pour lesquels il est préférable que le secteur de la sécurité soit une agence de soutien ?

- Quels sont les domaines d'intervention de la lutte contre l'exploitation forestière illégale dans lesquels les acteurs du secteur de la sécurité apportent la plus grande valeur ajoutée ? Qu'est-ce que le secteur de la sécurité doit mieux comprendre du travail des autres ministères et agences impliqués dans l'éradication de ce fléau ?

Lectures recommandées :

1. Dr. Catherine Lena Kelly, « [An Introduction to Coordination of Security and Justice Responses to Countering Transnational Organized Crime](#), » Africa Center for Strategic Studies
 « [Coordonner les réponses de sécurité et de justice à la criminalité transnationale organisée: une introduction](#), » Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique
 « [Coordenação de Respostas de Segurança e Justiça à Criminalidade Organizada Transnacional: Introdução](#) »
2. « Responding to timber trafficking in a context of criminal consortia (Répondre au trafic de bois dans un contexte de consortiums criminels), » dans Hassoum Ceesay, Laurent Kadima Mavinga, Jackson Miller, Oscar Nkala, Riana Raymonde Radrianarisoa, Tuesday Reitano, Babar Turay, « [Razing Africa: Combatting criminal consortia in the logging sector \(Raser l'Afrique : Combattre les consortiums criminels dans le secteur de l'exploitation forestière\)](#), » *Document de recherche n° 6*, ENACT, décembre 2018.
3. « [Forestry Crime: Targeting the Most Lucrative of Environmental Crimes](#), » Interpol, 14 December 2020.
 « [Criminalité forestière : la plus lucrative des atteintes à l'environnement en ligne de mire](#), » ICPO, 14 décembre 2020.
4. « [Executive Summary : Enhancing Security-Justice Coordination to Counter Illegal Logging](#), » Africa Center for Strategic Studies, 9 February – 3 March 2021.
 « [Document de synthèse : Renforcer la coordination sécurité-justice pour lutter contre la criminalité transnationale organisée](#), » 9 février – 3 mars 2021.
 « [Sumario executivo : Otimizar a coordenacao entre a segurança e a justiça para combater o crime organizado transnacional](#), » 9 de fevereiro - 3 de março de 2021

Séance 3 : Coordination du secteur de la sécurité avec les écogardes et les gardes forestiers

Format : Séance plénière (mardi 11 juillet, 13h30-15h00)

Groupe de discussion (mardi 11 juillet, 15h30-17h00)

Objectifs :

- Explorer les différents modes de travail des gardes forestiers et des écogardes pour lutter contre l'exploitation forestière illégale dans leurs pays et régions.
- Analyser les succès et les difficultés rencontrés par les responsables du secteur de la sécurité et les écogardes dans la coordination de leurs actions de prévention et de lutte contre l'exploitation forestière illégale.
- Identifier les mesures que les agents du secteur de la sécurité et les écogardes peuvent prendre pour garantir que leur travail conjoint (sur la prévention communautaire et la dissuasion) est efficace pour assurer la sécurité des citoyens tout en luttant contre l'exploitation forestière illégale.

Contexte :

Dans de nombreux pays africains où l'exploitation forestière illégale est ou a été répandue, les agents du secteur de la sécurité et du secteur forestier ont dû collaborer pour mettre en œuvre les stratégies des États visant à lutter contre le trafic de bois. Dans les pays où l'exploitation forestière illégale a lieu dans des zones où l'État a créé des réserves de parcs nationaux ou des zones protégées, les gardes forestiers ou "écogardes" travaillant pour le Ministère des forêts sont souvent en première ligne des efforts déployés par l'État pour contrer et prévenir un large éventail de crimes contre la flore et la faune, y compris l'exploitation forestière illégale. Les efforts visant à améliorer la coordination entre la sécurité, la justice et le secteur forestier nécessitent donc une réflexion stratégique approfondie sur la mesure dans laquelle les gardes forestiers et les écogardes assument des rôles de type militaire et sur la mesure dans laquelle ils assument des rôles de conservation davantage basés sur la communauté.¹³

Bon nombre d'études montrent que les gardes forestiers et les écogardes des parcs et des zones protégées d'Afrique sont confrontés à une arme à double tranchant dans leur travail quotidien. D'une part, les écogardes sont de plus en plus menacés dans leur travail par les activités violentes des groupes armés non étatiques - qu'il s'agisse de milices armées locales, de groupes rebelles régionaux, d'insurgés ou de groupes extrémistes violents cherchant à se financer en taxant ou en s'engageant directement dans le commerce de la flore et de la faune - qui opèrent dans ou à proximité des parcs et des zones protégées, et plus largement dans les communautés forestières. Cela a obligé plusieurs États africains à "militariser" la formation et l'équipement offerts aux écogardes pour qu'ils puissent remplir leur rôle de surveillance, de protection et de maintien de l'État de droit dans les zones où ils travaillent. Dans certains cas, les militaires ont été appelés à travailler aux côtés des écogardes pour arrêter les trafiquants dans les zones où le trafic de flore et de faune est très fréquent. L'objectif est de réduire le nombre de décès des écogardes dans le cadre de leur travail et de dissuader des adversaires lourdement armés de venir à bout des fonctionnaires de l'État chargés de protéger les pâturages et les communautés qui les entourent.

D'autre part, les écogardes ont également plus de chances de remplir efficacement leur mission s'ils conservent la confiance et le respect des citoyens qui vivent et travaillent dans les communautés situées autour des parcs et des zones protégées. Cependant, dans certains cas, la militarisation des gardes forestiers et des écogardes a également suscité la crainte et la méfiance des populations locales à leur égard et à l'égard d'autres agents de l'État. Les études montrent également que de nombreux écogardes regrettent profondément cette dynamique et comprennent pourquoi elle peut nuire à leurs missions professionnelles et éthiques. Dans des conditions de confiance et de légitimité vis-à-vis des communautés locales dans les zones où ils opèrent, les gardes forestiers et les écogardes peuvent contribuer à la sécurité des citoyens dans les zones forestières et amplifier les effets positifs escomptés de la gestion communautaire des terres forestières, y compris de manière à atténuer les incitations à l'exploitation forestière illégale. Lorsque les membres de la communauté sont disposés à partager des informations et à alerter rapidement les écogardes sur les activités de trafic potentielles dans leur région, ils peuvent eux aussi aider les écogardes à lutter contre la criminalité organisée dans le domaine de la flore. Trouver des moyens d'atténuer les dommages causés aux civils pendant les opérations de lutte contre l'exploitation forestière illégale et communiquer les contrôles et les équilibres que les écogardes et leurs homologues du secteur de la sécurité ont mis en place pour assurer la sécurité des communautés locales pendant ces opérations pourrait contribuer largement à l'amélioration de la coordination des réponses. Il serait également utile de soutenir les programmes forestiers et communautaires conçus de manière inclusive et transparente.

Toutefois, des mesures supplémentaires visant à concevoir des systèmes qui renforcent la confiance entre les écogardes, le secteur de la sécurité et les citoyens et communautés qu'ils sont censés servir méritent également d'être prises en considération. Dans certains cas où les parcs nationaux et leurs responsables sont très répressifs à l'égard des membres des communautés locales qui commettent des infractions mineures, la police judiciaire et les autres fonctionnaires chargés de les traduire en justice sont perçus comme étant de moins en moins légitimes. Cela peut être particulièrement le cas si les acteurs qui appréhendent les membres des communautés locales pour des infractions mineures sont trop sévères dans le traitement physique de ces suspects. Lorsque les fonctionnaires de l'État ne poursuivent pas les caïds de l'exploitation forestière illégale, mais que les petits contrevenants sont lourdement sanctionnés, et lorsque ces interactions coïncident avec un contexte local dans lequel il existe des griefs préexistants concernant "les limites du parc, ... l'appropriation des terres, et la réglementation et l'utilisation des ressources naturelles", le travail des gardes forestiers et des écogardes peut devenir encore plus difficile, même s'ils partagent la sympathie des communautés touchées. Un travail continu et coordonné avec les groupes de la société civile locale, les fonctionnaires des secteurs de la sécurité et de la justice (surtout ceux qui ont une idée des fonctions de la police de proximité, de la sensibilisation des militaires aux affaires civiles, de la justice axée sur les personnes et des modes alternatifs de résolution des conflits) peut donc aider les gardes forestiers et les écogardes qui s'engagent dans leur mission à assurer la sécurité humaine de manière efficace et en bénéficiant de la confiance de la communauté dont ils ont besoin.

Questions de discussion :

- Quel est le statut juridique et professionnel des écogardes dans votre pays ? Sont-ils officiellement membres du secteur de la sécurité, font-ils partie de l'administration forestière ou sont-ils organisés professionnellement d'une autre manière ?

- Quelles sont les forces et les faiblesses de la manière dont les différents acteurs du secteur de la sécurité (qu'il s'agisse de l'armée, de la police ou du secteur des forêts et des parcs) exploitent les différents rôles que les écogardes peuvent être amenés à jouer dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale ?
- Existe-t-il des mécanismes de coordination inter-agences pour lutter contre l'exploitation forestière illégale qui incluent les écogardes dans votre pays ? Dans l'affirmative, comment ces mécanismes sont-ils conçus et dans quelle mesure ont-ils permis de coordonner la lutte contre le trafic de bois avec les secteurs de la sécurité et de la justice ?

Lectures recommandées :

1. Wole Ojewale, « [Terrorists and Poachers Take Aim at the Congo Basin's Guardians](#), » ISS-Africa Today, 10 October 2022.
« [Terroristes et braconniers s'en prennent aux gardes du Bassin du Congo](#), » ISS-Afrique Today, 10 October 2022.
2. Judith Verweijen & Esther Marijnen, "[Why Rangers in the Congo's Virunga National Park are Under Attack \(Pourquoi les gardes du parc national des Virunga sont attaqués\)](#)", The Conversation, 14 janvier 2021.
Judith Verweijen & Saidi Kubuya Batundi, « [Parc National de Virunga: Mettre fin à la « conservation policière » de la nature](#), » The Conversation, 18 juin 2019.
3. Denis Mahonghol, Paulinus Ngeh, et Hin Keong Chen, « [Module 5: Le rôle des forces de maintien de l'ordre \(police et gendarmerie\) dans l'application de la loi forestière](#), » in *Manuel de Formation en Législation Forestière et Contrôle*, 2016.
4. « [Rangers- the unsung heroes of wildlife conservation](#), » United Nations Environmental Program, 30 July 2019.
« [Les gardes forestiers- héros oubliés de la conservation de la vie sauvage](#), » ONU Programme pour l'environnement, 30 juillet 2019.
« [Guardas-florestais: os herois invisíveis da conservação da vida selvagem](#), » ONU Programme pour l'environnement, 30 de julho 2019.
5. Jessica Graham, « [Can Women Rangers Help Decrease Corruption Rates?](#) » Blog Targeting Natural Resources Corruption, WWF, avril 2021.

Séance 4 : Coordination de la sécurité et de la justice pour appréhender, enquêter et poursuivre

Format : Séance plénière (mercredi 12 juillet, 09h00-10h30)

Groupe de discussion (mercredi 12 juillet, 11h00-12h30)

Objectifs :

- Comprendre les stratégies, les politiques, les institutions et les programmes mis en place pour coordonner le travail des forces de l'ordre et des acteurs judiciaires dans la chaîne de la justice pénale, qui ont des rôles complémentaires dans la dissuasion de l'exploitation forestière illégale par le biais du processus d'arrestation, d'enquête et de poursuites.
- Analyser les succès et les difficultés rencontrés par les responsables du secteur de la sécurité et du secteur de la justice dans leur collaboration pour mettre en place des réponses efficaces aux opérations d'exploitation forestière illégale au cours des phases d'arrestation, d'enquête et de poursuites de la dissuasion.
- Identifier les mesures que les responsables des secteurs de la sécurité et de la justice peuvent mettre en œuvre pour s'assurer que leur travail interdépendant dans la chaîne de la justice pénale est efficace pour assurer la sécurité des citoyens tout en répondant à l'exploitation forestière illégale.

Contexte :

Le développement de relations de travail plus étroites entre les acteurs forestiers, de la sécurité publique et de la justice est un élément essentiel de la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Certains mécanismes de coordination au niveau national peuvent être **inter-agences** (rationaliser le travail des agences au sein d'un même département ou ministère), tandis que d'autres pourraient être **interministériels** (rationaliser le travail de différents départements ou ministères). La mise en œuvre des stratégies de lutte contre l'exploitation forestière illégale variera, mais devra probablement inclure une **coordination horizontale** entre les organismes gouvernementaux, ainsi qu'une **coordination verticale** entre les fonctionnaires nationaux et infranationaux au sein des agences de sécurité, de justice et forestière.¹⁴

Voici quelques exemples de mesures prises par certains pays pour renforcer la coordination nationale dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale : la collaboration entre les agents des forêts, des douanes et de la sécurité des frontières pour enquêter sur la fraude fiscale et la corruption des entités soupçonnées de trafic de bois ; la création de mécanismes de coordination spécialisés pour les institutions de lutte contre la corruption et les institutions judiciaires au sein des instances juridiques pénales pour se concentrer sur le trafic de bois dur ; et l'organisation de déploiements conjoints par les ministères de la défense, de l'intérieur et de l'environnement pour assurer une présence fiable sur le terrain dans les régions d'un pays où le trafic de bois est courant. Le succès des structures de coordination dépend de l'initiative du gouvernement pour faire fonctionner ces structures, ainsi que de l'engagement des individus à y participer pleinement.¹⁵

Lors de l'élaboration d'une stratégie de coordination pour lutter contre l'exploitation forestière illégale, les dirigeants doivent prendre en compte les aspects positifs et négatifs potentiels de celle-ci. Lorsqu'elle est bien faite, la coordination de la sécurité, de la justice et des agents forestiers se fonde sur une définition claire des rôles et des responsabilités et peut ainsi faciliter la résolution des problèmes à long terme.¹⁶ Un certain degré de spécialisation dans la formation et les

responsabilités liées à l'exploitation forestière illégale peut être souhaitable pour des réponses rapides et efficaces ; par exemple, la création par le Gabon d'un tribunal correctionnel spécial à Libreville en 2019 visait à répondre à ce besoin d'attention spécial pour trancher sur les infractions liées à l'exploitation forestière illégale dans le contexte local. Dans le même temps, certains degrés de chevauchement entre les rôles et responsabilités des différentes agences et ministères pour des aspects particuliers de la réponse peuvent contribuer à garantir que les États adoptent une approche holistique de la lutte contre l'exploitation forestière illégale.¹⁷ Cependant, trop de coordination, ou un mauvais type de coordination, peut également avoir un effet négatif. Il est essentiel de trouver un équilibre approprié dans son propre contexte.

Questions de discussion :

- Existe-t-il dans votre pays des mécanismes de coordination inter-agences pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le trafic de bois ? Si oui, à quoi ressemblent ces mécanismes, et si non, quels types de coordination seraient les plus utiles pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ?
- Quels domaines de la coordination inter-agences pourraient être renforcés par une formation commune ou un partage d'expérience au sein de l'armée, de la police, des douanes, de la justice et des autorités forestières ?
- Quelles sont les forces et faiblesses actuelles de la manière dont les responsables de la sécurité et de la justice de votre pays abordent conjointement l'exploitation forestière illégale ?

Lectures recommandées :

1. United Nations Office on Drugs and Crime, « Transnational Crime Units, » West Africa Coast Initiative, <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/west-africa-coast-initiative.html>
« Unités de lutte contre la criminalité transnationale organisée, » Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/west-africa-coast-initiative.html>
2. Gaisekaangwe Ace Peke, Biola Shotunde, and Serigne Assane Dramé, « Fostering National-Level Interagency Coordination to Counter Transnational Organized Crime, » February 16, 2021, https://www.youtube.com/watch?v=sKWTofjoXds&feature=emb_title
« Susciter la coordination interagence au niveau national pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, » Vidéo, Centre d'Etudes Stratégiques d'Afrique, 16 février 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=07Pfkikzka0>
« Promoção da Coordenação Interagências de Nível Nacional para Combater a COT, » 16 février 2021, https://www.youtube.com/watch?v=UEYC_uNBvJY
3. United Nations Environmental Program, « [Strengthening Legal Frameworks for the Licit and Illicit Trade in Wildlife and Forest Products](#), » 2019.

« [Renforcement des cadres juridiques liés au commerce licite et illicite des espèces sauvages et des produits forestiers : leçons tirées des secteurs de la gestion des ressources naturelles, de la réglementation du commerce et de la justice](#), » 2019.

Séance 5 : Renforcer la coordination externe : Niveaux régional, continental et international

Format : Séance plénière (jeudi 13 juillet, 09h00-10h30)

Groupe de discussion (jeudi 13 juillet, 11h00-12h30)

Objectifs :

- Faire le point sur les conventions internationales, les stratégies au niveau de l'UA et les plans régionaux mis en place pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et la prévenir.
- Analyser les différentes manières dont les États africains peuvent s'engager avec des partenaires sur le continent et en dehors pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et gérer la vaste demande asiatique et occidentale de bois feuillus rares de manière à protéger la sécurité des citoyens et à préserver les moyens de subsistance de l'exploitation forestière légale.
- Identifier les mesures que les responsables du secteur de la sécurité peuvent prendre avec leurs homologues au-delà des frontières nationales afin de coordonner plus efficacement le partage d'informations, les patrouilles communes, la planification stratégique partagée et d'autres moyens de lutter contre l'exploitation forestière illégale.

Contexte :

L'exploitation forestière illégale est une menace qui transbordent les frontières politiques et les juridictions légales. Elle implique fréquemment des réseaux criminels qui traversent les frontières politiques officielles et qui concernent plusieurs gouvernements nationaux. C'est pourquoi une coordination transfrontalière entre les armées, les services répressifs, les gestionnaires des eaux et des forêts, et les systèmes judiciaires des différents pays est recommandée. Les auteurs de l'exploitation forestière illégale travaillent ensemble pour exploiter les différences économiques et politiques transfrontalières, qui alimentent les marchés illicites à l'origine du trafic et de l'exploitation forestière illégale. Les réseaux criminels adoptent une approche pragmatique pour réaliser des profits, s'adaptant aux conditions locales et passant d'un marché ou d'un lieu à l'autre selon les besoins. Lorsqu'elle est bien menée, la coordination peut aider les États africains à mobiliser des ressources de manière à minimiser la concurrence et à renforcer la complémentarité des institutions sécuritaires et juridiques des différents pays. La coordination peut également aider ces pays à devenir plus agiles dans la lutte contre les acteurs criminels, qui profitent des États qui sont lents à réagir collectivement.

Les **Communautés économiques régionales (CER)** sont le fer de lance de certains types de coordination ; dans certains cas, il existe des politiques et des plans régionaux pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ou la criminalité organisée liée à la flore et à la faune en particulier. Les CER peuvent également être un moyen de créer des plans d'action régionaux et d'harmoniser les législations nationales afin de faciliter l'assistance juridique mutuelle et l'extradition. Par exemple, en 2008, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a établi un accord sous-régional impliquant les ministères de l'environnement et des forêts de huit pays pour faciliter la coordination de l'application de la loi sur la production et le commerce du bois.¹⁸ Cet accord souligne l'importance de la coordination transfrontalière et interinstitutionnelle entre les responsables de la sécurité, de la justice et des forêts. Ces pratiques harmonisées de gestion forestière sont également prometteuses en Afrique australe.¹⁹ La **coordination bilatérale** ainsi

que les mécanismes de **coordination interrégionale et continentale** sont essentiels.

Certaines initiatives dans ces domaines sont déjà en cours au niveau régional et continental. AFRIPOL, l'institution de l'Union africaine pour la coopération policière, a été créée pour "faciliter la prévention, la détection et l'investigation de la criminalité transnationale organisée en coordination avec les institutions policières nationales, régionales et internationales".²⁰ Les États membres pourraient, s'ils le souhaitent, orienter davantage l'action de l'organisation sur l'exploitation forestière illégale. Au niveau interrégional, il existe également des instruments tels que la Lusaka Agreement Task Force (LATF), un accord volontaire sur les opérations de coopération en matière de lutte contre le commerce illégal de la flore et de la faune sauvages, auquel participent actuellement dix États africains (République du Congo, Kenya, Liberia, Ouganda, Zambie, Lesotho, Tanzanie, Éthiopie, Afrique du Sud, Eswatini). Pour les États qui ont ratifié l'accord, un organisme multinational du LATF est autorisé "à enquêter sur les violations des lois sur les espèces sauvages, à entreprendre des activités de renseignement et à mener des enquêtes et des actions de mise en œuvre conjointes liées aux espèces sauvages à l'intérieur et au-delà de ses frontières, en collaboration avec les agences nationales par l'intermédiaire de son point focal, le Bureau national du LATF". Les services forestiers, les procureurs, la police, l'armée, les unités de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent sont inclus.²¹

Au niveau des CER, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a élaboré une stratégie globale de lutte contre la criminalité transnationale organisée en 2021, afin de développer des approches communes pour lutter contre les réseaux criminels impliqués dans de multiples types de crimes organisés.²² L'échange d'informations entre spécialistes sur des types spécifiques d'activités criminelles est essentiel, et des plateformes comme Africa-TWIX sont des outils de premier choix. Les organisations de coopération des chefs de police d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est (CAPCCO et EAPCCO) ont pris des mesures pour travailler ensemble sur des questions similaires, étant donné que l'exploitation forestière illégale fait partie d'une chaîne d'approvisionnement qui comprend un large éventail de pays d'origine, de transit et de destination sur le continent et dans le monde entier. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dispose également d'un réseau d'échange de renseignements criminels qui inclut les délits forestiers dans ses attributions afin d'améliorer l'application de la loi et la coordination des poursuites.²³

Du côté judiciaire, des mécanismes tels que le Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs (GLJC) sont conçus pour aider les autorités centrales à aborder la coopération judiciaire internationale en matière pénale et pour faciliter une action conjointe plus rapide, même en l'absence d'accords formalisés d'entraide judiciaire.²⁴ Le réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest (WACAP), soutenu par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), pourrait également faciliter une meilleure coordination dans les affaires d'exploitation forestière illégale qui traversent les frontières régionales. En outre, il existe une série d'accords internationaux et régionaux, de protocoles et de déclarations non contraignantes qui constituent la base d'une action coordonnée supplémentaire, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).²⁵ Bien que la CITES soit un accord contraignant, sa mise en œuvre dépend des efforts déployés de bonne foi pour adopter la législation et les politiques nationales pertinentes. Les parties ont cherché à renforcer la mise en œuvre de la CITES par la création

conjointe de stratégies et de déclarations forestières. Par exemple, le protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la foresterie exige aux signataires d'engager des ressources nécessaires pour l'harmonisation de la législation, la mise en œuvre des programmes de foresterie communautaire, le partage des informations et le renforcement des capacités.²⁶ Des instruments non contraignants tels que la déclaration de Zanzibar et la déclaration d'Accra signalent également l'intention des pays d'honorer leurs engagements.²⁷ Toutefois, une mise en œuvre efficace nécessite des mécanismes d'application crédibles.

Questions de discussion :

- Quelles sont les réussites et les difficultés rencontrées par votre pays dans sa collaboration avec les pays voisins pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ? Avec les CER (comme la CEEAC, la CAE, la CEDEAO) ? Avec l'UA et ICPO ?
- Quels sont les défis rencontrés et les succès de votre pays dans la mise en œuvre d'accords internationaux tels que la CITES ou la convention de Palerme ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses des stratégies, des déclarations ou des projets en cours dans votre région pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ? Quels types d'actions formelles et informelles peuvent être entreprises pour améliorer la réponse régionale ?

Lectures recommandées :

1. Groupe de travail de l'accord de Lusaka, "[Cross-Border Cooperation and Coordination to Combat Illegal Wildlife Trade : A Case Study of the Lusaka Agreement Task Force \(LATF\)](#)", 2022.
2. « [Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs](#), » Réunion des Ministres de la Justice des Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, 16 juin 2022.
3. Wole Ojewale, « [Nigeria and Cameroon Must Confront Timber Trafficking Together](#), » *ISS-Africa Today*, 15 July 2021.
« [Le Nigeria et le Cameroun doivent faire front commun contre le trafic illicite de bois](#), » *ISS Afrique Today*, 15 juillet 2021.
4. « [Trade in Wildlife Information Exchange : Promoting Information Sharing and Cooperation to Reduce Illegal Wildlife Trade in Africa](#), » TRAFFIC, 2021.
« [Promouvoir le partage des informations et la coopération pour réduire le commerce illégale d'espèces sauvages en Afrique centrale](#), » TRAFFIC, 2021.

Séance 6 : Engager les communautés frontalières et forestières dans une réponse coordonnée

Format : Séance plénière (jeudi 13 juillet, 13h30-15h00)

Groupe de discussion (jeudi 13 juillet, 15h30-17h00)

Objectifs :

- Prendre en compte les facteurs de sécurité, de développement et de gouvernance qui déterminent la manière dont l'exploitation forestière illégale affecte la vie des citoyens vivant dans les communautés forestières et frontalières.
- Analyser les types actuels de travail que les dirigeants communautaires et la société civile locale réalisent avec les responsables de la sécurité, de la justice et de la sylviculture de l'État pour prévenir et contrer l'exploitation forestière illégale, ainsi que les domaines dans lesquels il existe des tensions naturelles dans les approches des acteurs de l'État et de la société civile pour lutter contre l'exploitation forestière illégale.
- Étudier les moyens d'améliorer le travail des acteurs de la sécurité, de la justice et de la sylviculture en renforçant la coordination avec les communautés et la société civile afin d'accroître la résilience face à la criminalité organisée et à l'exploitation forestière illégale.

Contexte :

La lutte contre la criminalité transnationale par le biais d'une coordination axée sur les citoyens exige le renforcement de la capacité des différentes entités étatiques à agir en tenant compte des réalités de la vie quotidienne, des expériences, des problèmes et des besoins des gens. Les acteurs de la sécurité, de la justice et des forêts, ainsi que les responsables de la politique de sécurité nationale, doivent être attentifs aux facteurs sous-jacents susceptibles d'intégrer des communautés spécifiques dans des réseaux économiques et politiques dont la survie ou la stabilité dépend du trafic de bois. Les moyens de subsistance locaux alternatifs, la légitimité perçue du commerce illicite et les niveaux de confiance populaire dans l'État ne sont que quelques-uns des facteurs qui façonnent les incitations et les perspectives des différents acteurs locaux en ce qui concerne l'exploitation forestière illégale et les réponses de l'État à cet égard.²⁸ Il est nécessaire d'exploiter l'expertise sur ces questions - y compris celle des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés - pour s'attaquer à l'ensemble des facteurs à l'origine de l'exploitation forestière illégale. En outre, les acteurs étatiques doivent être prêts à privilégier des approches centrées sur les personnes pour aborder ces questions. Ces approches demandent souvent que les parties prenantes locales prennent elles-mêmes l'initiative de concevoir des moyens de lutter contre l'exploitation forestière illégale. Au niveau local, les acteurs non étatiques se sont tournés vers une variété de mécanismes locaux de résolution des conflits, de création de moyens de subsistance, de plaidoyer civique et de fourniture de sécurité pour faire face à différentes formes de l'exploitation forestière illégale, à la fois entre eux et en partenariat avec des organisations étatiques et internationales.

Pour lutter contre l'exploitation forestière illégale, il faut démanteler les réseaux criminels de haut niveau qui en sont à l'origine et mettre un terme aux activités des acteurs gouvernementaux qui la facilitent. La surveillance et la responsabilité sont donc essentiels. Il est donc essentiel que les communautés frontalières et forestières elles-mêmes jouent un rôle dans la lutte contre les incitations ou les freins sous-jacents à l'engagement des acteurs étatiques et des réseaux criminels impliqués dans l'exploitation forestière illégale. La société civile est l'un des principaux canaux

par lesquels les communautés cherchent à s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions à l'exploitation forestière illégale qui favorisent des formes légales de subsistance dans le secteur forestier et garantissent que les intérêts des communautés forestières et des groupes marginalisés dans les communautés forestières sont représentés et pris en compte dans les stratégies et les politiques visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale. L'engagement de la société civile et des communautés dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale peut contribuer à relever les défis institutionnels auxquels les États africains sont confrontés.

Premièrement, l'engagement local dans la recherche de solutions à la criminalité transnationale organisée liée à l'exploitation forestière illégale peut aider à définir des approches qui tiennent compte des réalités économiques et sociales locales du fonctionnement du commerce illicite. En Tanzanie et en RDC, les acteurs locaux ont joué un rôle clé dans le renforcement du contrôle communautaire sur la gestion des terres et ont rendu plus réalisables les moyens de subsistance légaux dans le secteur de l'exploitation forestière.²⁹ Les projets de boisement de l'Ouganda ont également contribué à coordonner les réponses nationales aux effets ressentis par certaines communautés forestières.³⁰ L'engagement de la société civile a également permis la mise en place d'une exploitation forestière légale et la facilitations d'autres alternatives économiques à l'exploitation illégale. Au Gabon, la société civile a plaidé en faveur d'une plus grande transparence dans les contrats d'exploitation forestière.³¹ Au Cameroun, elle a facilité le contrôle indépendant des réglementations forestières grâce au système normalisé d'observation externe indépendante.³² Dans plusieurs pays, des litiges stratégiques ont visé à préserver les forêts. Au Ghana, le journalisme indépendant a également amplifié les demandes de la population pour mettre fin au transport illégal de bois de rose.

Les communautés forestières et leurs dirigeants ont également joué un rôle essentiel dans la promotion de l'État de droit en ce qui concerne les activités clés de l'industrie du bois. Par exemple, l'U.S. Forest Service a soutenu le travail d'experts en sécurité, en justice et forestiers en République du Congo, qui ont mis en place une équipe spéciale inter-agences travaillant avec les chefs coutumiers et d'autres chefs locaux des communautés forestières pour faciliter les audits forestiers dans six zones différentes ayant des concessions forestières étrangères dans le pays. Le respect des droits des communautés et des individus sur les terres forestières et l'implication des détenteurs de ces droits dans la recherche de solutions axées sur la sécurité pour lutter contre l'exploitation forestière illégale constituent un autre élément essentiel et difficile. Plusieurs États africains ont tenté de mettre en place des formes de gestion communautaire des forêts (sur les terres villageoises) et de gestion conjointe des forêts (sur les terres de réserve du gouvernement). Ces initiatives, lorsqu'elles sont conçues avec soin et de manière légitime dans le contexte local, peuvent améliorer la biodiversité et promouvoir des moyens de subsistance alternatifs à l'exploitation forestière illégale, tout en permettant aux communautés locales de "tirer profit de la forêt qu'elles gèrent et d'améliorer leurs conditions de vie".³³

Enfin, l'engagement de la société civile et des communautés est essentiel pour renforcer les mécanismes de responsabilisation des réseaux criminels de haut niveau à l'origine de l'exploitation forestière illégale et des acteurs gouvernementaux qui la facilite. Donner à la société civile les moyens d'exercer un contrôle indépendant de l'État peut contribuer à lutter contre la corruption du gouvernement et à promouvoir la transparence et la responsabilité de l'État envers les citoyens. Les agents de la sécurité, de la justice et des forêts peuvent soutenir la démarche en

aidant leurs pairs à comprendre l'importance des institutions de contrôle, et en plaidant autant que possible en faveur de réformes pertinentes. Ils peuvent également y contribuer en établissant des relations de confiance et de respect des droits avec les civils dans le cadre de leur travail de lutte contre l'exploitation forestière illégale.

Questions de discussion :

Quels aspects du développement et de la gouvernance les acteurs de la sécurité et de la justice doivent-ils prendre en compte lorsqu'ils cherchent à se coordonner avec les citoyens, les communautés et la société civile pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ?

- Que pensent les dirigeants communautaires et les groupes de la société civile de votre région des efforts déployés par l'État en matière de sécurité et de justice pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ? Les perspectives diffèrent-elles selon le sexe, l'âge, la religion, l'origine ethnique ou tout autre aspect de l'identité ?
- Que peut-on faire pour assurer l'inclusion significative des citoyens dans le développement de la stratégie, la coordination et l'élaboration des politiques en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale, ainsi qu'une surveillance efficace de la mise en œuvre par la société civile ?

Lectures recommandées :

1. Dr. Alison Hoare et al. « [Forest Sector Accountability in Cameroon and Ghana](#), » Chatham House Research Paper, October 2020
« [La redevabilité dans le secteur forestier au Cameroun et au Ghana](#), » Chatham House Papier de recherche, octobre 2020.
2. « [African Leadership in Climate Action and Forest Governance](#), » Chatham House webinar, 10 May 2023.
« [Le leadership des Africains dans les actions de combattre le changement climatique et la gouvernance forestière](#), » webinaire du Chatham House, 10 mai 2023.
3. Gerard Butoud et Jean-Claude Nguingiri, « [L'association des acteurs à la politique et à la gestion des forêts](#), » dans Butoud et Nguingiri, eds., *La gestion inclusive des forêts : Passer de la participation au partage des pouvoirs*, CIFOR, 2016, pages 3-16.
4. « [The Evolving Nature of CBFM in Africa with Emphasis on Mozambique](#), » webinar with Milagre Nuvunga, Yale University Forest Forum, 4 mars 2021.
5. Mohamed Daghar et Crystal Moniz, "[Uganda's reforestation plan cuts illegal logging](#)", ENACT Observer, 2 mars 2021.

¹ Ce sujet a été analysé davantage dans la publication de Catherine Kelly, Carl Pilgram et Caden Browne, "[Illegal Logging in Africa is a Threat to Security](#) (L'exploitation forestière illégale en Afrique est une menace à la sécurité)", *The Conversation*, 19 avril 2023.

² Allan Drazen, *Political Economy in Macroeconomics* (Princeton University Press, 2000), p. 4, citant James Alt & Kenneth Shepsle, eds. *Perspectives on Political Economy* (Cambridge University Press, 1990).

³ Global Initiative Against Transnational Organized Crime, *ENACT Global Organized Crime Index 2021*, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/09/GITOC-Global-Organized-Crime-Index-2021.pdf> ; Global Initiative Against Transnational Organized Crime, ENACT Organized Crime Index Africa 2019, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2019-09-24-oc-index-2019.pdf>

⁴ United Nations Economic Commission for Africa, "Illicit Financial Flows: Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa," 2015, <https://repository.uneca.org/ds2/stream/?#/documents/0ca955c2-2e56-5120-a605-9e8a7566c7d3/page/1>, p. 43.

⁵ *Organised Crime Index Africa 2019*, op.cit.

⁶ "Forestry Crime: Targeting the Most Lucrative of Environmental Crimes (La criminalité forestière : Cibler les crimes environnementaux les plus lucratifs)," ICPO, 14 décembre 2020.

⁷ Agence américaine pour le développement international, " Building Resilience to Recurrent Crisis : USAID Policy and Program Guidance ", 2012, p.5, https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/Policy%20%26%20Program%20Guidance%20-%20Building%20Resilience%20to%20Recurrent%20Crisis_Dec%202012.pdf.

⁸ B. Guy Peters, "The Challenge of Policy Coordination," *Policy Design and Practice* 1:1, 2018, 1-11, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/25741292.2018.1437946>

⁹ Peters, *op.cit*; Leilani DeWitt & Bob Dillinger, "Whole-of-Government Teaming Through Collaborative Construction : NRO/NSA Synergy ", *InterAgency Journal* 6:3, été 2015, 32-38.

¹⁰ Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant, <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-e.pdf>.

¹¹ Mark Shaw, " Africa's Changing Place in the Global Criminal Economy," Rapport continental ENACT 1, septembre 2017, p. 4.

¹² Stephen Ellis & Mark Shaw, "Does Organized Crime Exist in Africa ?" *African Affairs* 114:457, octobre 2015, <https://core.ac.uk/download/pdf/43502813.pdf>, p. 511.

¹³ Judith Verweijen & Esther Marijnen, "[Why Rangers in the Congo's Virunga National Park are Under Attack \(Pourquoi les gardes du parc national des Virunga sont attaqués\)](#)", *The Conversation*, 14 janvier 2021.

¹⁴ United Nations Security Sector Reform Task Force, "SSR Integrated Technical Guidance Notes:

Transnational Organized Crime and Security Sector Reform," 2016, https://www.unodc.org/documents/organized-crime/SSR_TOC_ITGN_2016_WEB.pdf; "Vertical Coordination," Inclusive Policy Lab, United Nations Economic, Social, and Cultural Organization, <https://en.unesco.org/inclusivepolicylab/policy-marker-social-inclusion-inclusive-policies/vertical-coordination#a-3>

¹⁵ Peters, *op.cit.*, p.6.

¹⁶ DeWitt & Dillinger, *op.cit.*

¹⁷ Peters, *op.cit.*, pp. 8-9.

¹⁸ Commission des Forêts d'Afrique Centrale, Accord Sous-Régionale sur le Contrôle Forestier en Afrique Centrale, 2008, <https://comifac.org/images/documents/Accord-sous-regionale-sur-le-controle-forestier-en-afrique-centrale.pdf>

¹⁹ "Assessing Progress in Forest Law Enforcement and Governance in Africa," African Development Bank, 2016, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Assessing_progress_in_forest_law_enforcement_and_governance_in_Africa.pdf

²⁰ Statut d'AFRIPOL, article 3.

²¹ Groupe de travail de l'Accord de Lusaka, "[Cross-Border Cooperation and Coordination to Combat Illegal Wildlife Trade : A Case Study of the Lusaka Agreement Task Force \(LATE\)](#)", 2022, p.1.

²² "Eclairage : Une nouvelle stratégie de la SADC pour lutter contre le crime organisé en Afrique australe", *ISS Today*, 3 mars 2021, <https://issafrica.org/impact/spotlight-a-new-sadc-strategy-to-combat-organised-crime-in-southern-africa>

²³ "The Horn of Africa Regional Wildlife Enforcement Network," IGAD, <https://igad.int/the-horn-of-africa-wildlife-enforcement-network-hawen-an-igad-regional-initiative-for-combating-wildlife-crime/>

²⁴ United Nations, "The Great Lakes Judicial Cooperation Network," Bureau for the Special Envoy of the Great Lakes, https://ungreatlakes.unmissions.org/sites/default/files/great_lakes_judicial_cooperation_network_flyer_english_0.pdf

²⁵ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, <https://cites.org/eng/disc/text.php>

²⁶ Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur les forêts, 2002, <https://www.sadc.int/document/protocol-forestry-2002>

²⁷ Déclaration de Zanzibar sur le commerce illégal du bois et des produits forestiers, 9 septembre 2015, http://www.trafficj.org/publication/15_Zanzibar-Declaration.pdf; Déclaration d'Accra sur la lutte contre le commerce illégal des bois de rose, du bois et des produits forestiers, 31 juillet 2019, https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00WJKH.pdf.

²⁸ Mark Shaw & Tuesday Reitano, " People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the

Sahel ", Institute for Security Studies - Africa Paper 254, 2014, p. 14.

²⁹ "[En Tanzanie, la propriété de la forêt offre de nouvelles perspectives aux jeunes bûcherons](#)", Climate Home News, 15 octobre 2019 ; Peter Yeung, "[The Bold Plan to Save Africa's Largest Forest](#)", BBC, 7 janvier 2021.

³⁰ Mohamed Daghar et Crystal Moniz, "[Uganda's reforestation plan cuts illegal logging](#)", ENACT Observer, 2 mars 2021.

³¹ "[Kevazingogate: Brainforest sollicite une enquête parlementaire](#)," Brainforest, 20 May 2019.

³² Dr. Alison Hoare et al. "[Forest Sector Accountability in Cameroon and Ghana](#)", document de recherche de Chatham House, octobre 2020.

³³ Peter Veit & Katie Reytar, "Forest Cover Change in Community Forests: An Assessment of Outcomes in Five African Countries," USAID, 2021, p.2.